



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

# Café rencontre

## Office municipal des sports de Strasbourg

Maxime Lemaire

Lundi 27 janvier 2020, 18h



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

# Programme de l'intervention :

Les services jeunesse et sport :

    Missions

    Evolution actuelle

Les aides au sport :

    Financements Agence Nationale du Sport

    FDVA

    Autres aides



## 1) Les services jeunesse et sport : Les missions

*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La DDD décline la politique sportive de L'État dans le département du Bas-Rhin. Elle s'appuie sur les comités départementaux et les associations sportives. Elle mobilise pour ce faire principalement les moyens de l'ANS, et d'autres financements.

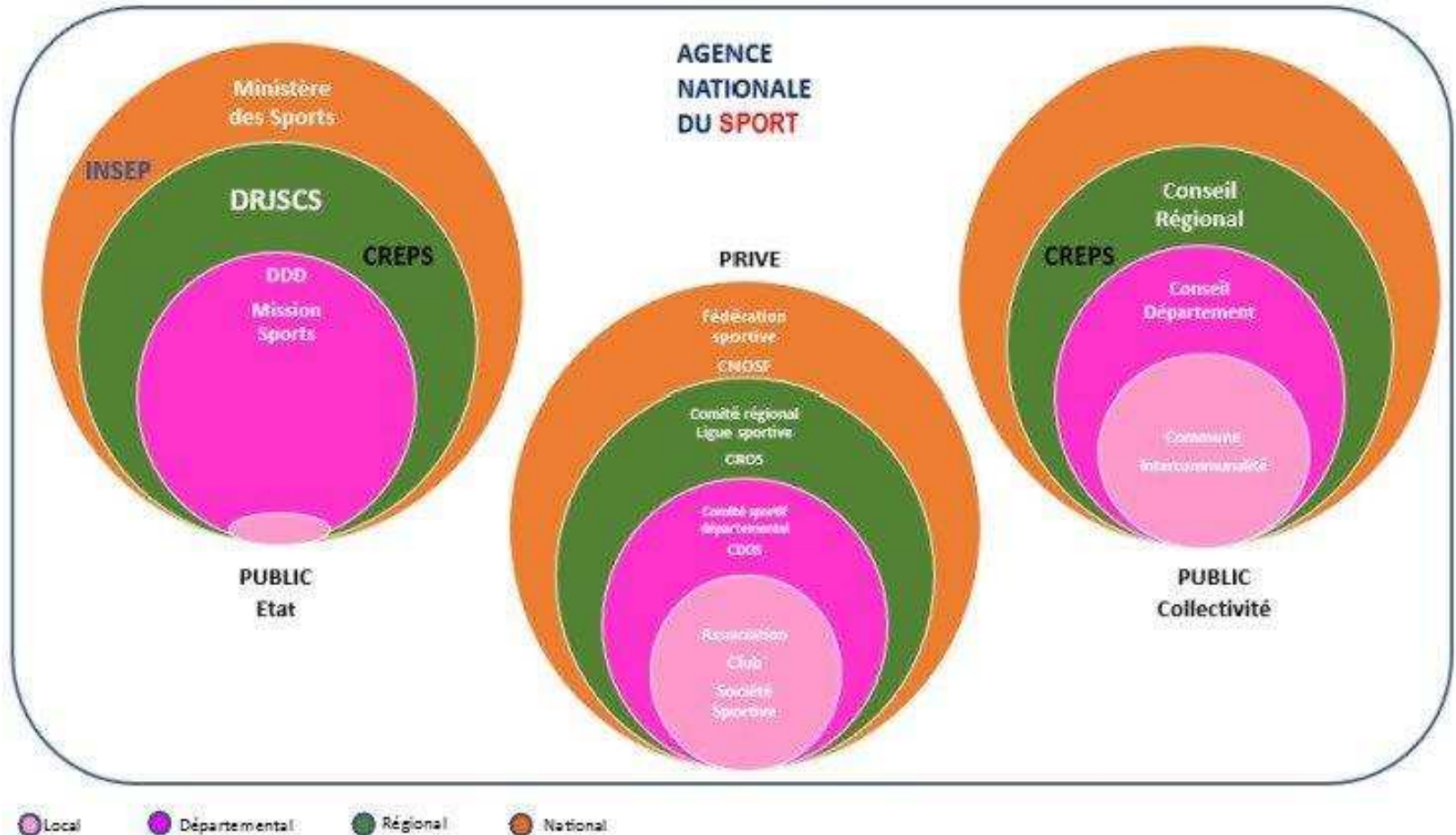
- Soutien et accompagnement du mouvement sportif (comités départementaux et associations) dans leur projet de développement,
- Suivi des manifestations sportives, et des homologations des enceintes sportives,
- Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives et des éducateurs,
- Sécurité des pratiques et des pratiquants,
- Développement de l'emploi associatif,
- Amélioration de la santé par le sport,
- Développement de la pratique sportive pour les personnes éloignées du sport,
- Développement de la pratique au sein des quartiers prioritaires de la ville,
- Mise à l'honneur des bénévoles,
- Reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères,
- Apprentissage de la natation, du vélo.



# L'organisation du sport en France : une mutation en cours

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LES ACTEURS DU SPORT EN FRANCE





## 2) Les aides au sport

*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- L'agence nationale du sport
  - Aide aux équipements
  - Aide à l'emploi
  - Aide à l'apprentissage
  - Aide au projets et au fonctionnement (ex-CNDS)
- La DRDJSCS Grand-Est
  - Appels à projet : sport-santé et éthique sportive
- Financements politique de la ville
- Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)



## 2) Les aides au sport : Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le FDVA a pour objet de soutenir le fonctionnement des associations de tous secteurs et à accompagner le développement de projets innovants à impact notable pour le territoire et qui contribuent à la consolidation du tissu associatif.

2 volets :

- FDVA volet 1 : Formation (mouvement sportif non éligible)
- FDVA volet 2 : Fonctionnement et innovation

Source : note d'orientation FDVA 2020 disponible sur



## 2) Les aides au sport : Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Modalités de dépôt des demandes de subventions :

- Demande de subvention en ligne, via « **le compte-Aссо** » exclusivement.  
Code subvention 651
- Date limite de dépôt des demandes : Jeudi 27 février 2020
- Le guide utilisateur : un outil pour vous aider à effectuer votre demande.

### IMPORTANT :

Pour les projets de dimension locale ou départementale, la demande relève de la DDCS (PP) du siège social de l'association.

Si le projet déposé présente un caractère interdépartemental ou régional la demande relève



## 2) Les aides au sport : Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Critères d'éligibilité pour les associations :

- répondre à un objet d'intérêt général
- présenter un fonctionnement démocratique
- garantir la transparence financière
- association concourant au dynamisme de la vie locale
- association qui rassemble une participation citoyenne significative

Pas d'agrément spécifique





## 2) Les aides au sport : Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Actions éligibles :

- action en cohérence avec l'objet de l'association
- action nécessitant un besoin financier particulier
- fonctionnement global de l'association
- mise en œuvre de nouveaux projets innovants : innovation sociale, environnementale, économique. Evolution innovante de la gouvernance.

### Et particulièrement :

- Participer au soutien de l'engagement bénévole
- renforcer la gouvernance associative
- soutenir l'animation des territoires en favorisant les relations partenariales entre les acteurs et associations
- tendre à renforcer l'égalité entre les territoires et la participation citoyenne.



## 2) Les aides au sport : Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Remarques :

- Tout projet devra être débuter au plus tard en septembre 2020
  - Petites associations prioritaires : < 2 salariés
  - Demande de co-financement (ANS, DRDJSCS, collectivité...) : non prioritaires
  - Demande portant sur un projet d'investissement : non éligible
  - Siret, RIB et siège social doivent impérativement mentionner la même adresse.
- Attention à bien décrire votre projet !!!



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Merci de votre attention

Pour toute information complémentaire :

[ddcs-fdva-fonct-innovation@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddcs-fdva-fonct-innovation@bas-rhin.gouv.fr)